

1) Questions / Réponses

Point 193 : Navette urbaine

Le comité demande les horaires de la navette urbaine pour la rue Louis Barthou.

Réponse : Les horaires de la navette urbaine sont disponibles en mairie, à la CCHB, sur le site internet <https://www.oloron-ste-marie.fr/se-deplacer-a-oloron/la-navette/> et affichés à chaque arrêt de la Ville.

Point 194 : Belvédère

Demande de poubelles au belvédère.

Réponse : 2 corbeilles sont déjà installées.

Point 195 : Rue des Oustalots

a) Vitesse des véhicules excessive. Demande de mise en place d'un radar.

Réponse : Les radars pédagogiques seront installés en janvier 2025.

b) Demande de signalisation pour les cyclistes.

Réponse : Cette demande va être étudiée par les Services Techniques.

c) Une voiture est envahie par les ronces en bout de rue (présente depuis plusieurs mois maintenant).

Réponse : Bien transmis au service de la Police Municipale pour traitement.

Point 196 : Rue des Oustalots prolongée

Une dalle est cassée au petit rond point.

Réponse : La réparation a été effectuée.

Point 197 : Rue Georges Brassens

a) Beaucoup de circulation et vitesse excessive des véhicules.

Réponse : Le radar pédagogique sera installé en janvier 2025.

b) Demande d'un marquage au sol (logo 30 km/h).

Réponse : Le marquage sera fait durant le premier trimestre de 2025.

c) Le panneau indiquant la vitesse autorisée est caché par des bananiers. Est-il possible d'adresser un courrier aux propriétaires de la maison concernée.

Réponse : Cette demande a bien été transmise au service compétent pour traitement.

Point 198 : Rue Edouard Herriot

La rue est très dégradée et serait à refaire.

Réponse : Cette demande sera proposée au budget 2025.

Point 199 : Rue St Grat

Demande de comptage des véhicules car beaucoup de circulation.

Réponse : Le dispositif sera posé en début d'année 2025.

Point 200 : Rue Adoue

a) Les trottoirs sont très étroits et non entretenus (herbes).

Réponse : Les Services Techniques se sont rendus sur place et n'ont pas constaté d'anomalies.

b) Il faudrait revoir l'accessibilité de la voie verte (vers Bidos) et mettre des bateaux.

Réponse : Demande bien transmise aux Services Techniques.

c) Le stationnement serait à revoir.

Réponse : Pas de modification prévue.

Point 201 : Rue Pierre Daguerre

Est-il possible de rendre définitif le déhanchement ?

Réponse : En principe, oui. Sera proposé au budget 2025.

Point 202 : Rue Darré Coque

Le STOP n'est pas respecté.

Point 203 : Rue de Révol

Dalles qui s'affaissent. Il faudrait sécuriser avec des rubalises.

Réponse : Les Services Techniques sont intervenus.

Point 204 : Rues St-Cricq et Gino Valatelli

Les dos d'âne sont trop hauts.

Réponse : Pas de modification prévue.

Point 205 : Rue des Barats

Le marquage pour les stationnements est à revoir.

Réponse : La peinture est prévue en 2025.

Point 206 : Rue Joseph Vignau

Le marquage pour le stationnement serait à faire – il y a eu récemment des verbalisations.

Réponse : Pas d'intervention prévue pour cette rue. En effet, cette rue est concernée par le stationnement unilatéral alterné. Les règles de ce stationnement sont définies par l'article R417-2 du code de la route. Du 1^{er} au 15^{ème} jour du mois, les véhicules doivent se garer du côté des numéros impairs de la rue. Du 16^{ème} jour au dernier jour du mois, les véhicules se garent de l'autre côté. Les panneaux stipulant cette règle sont à l'entrée de la Ville. De plus, des panneaux ont été commandés pour mise en place dans la rue - ils seront posés dès réception. Les élues ont aussi fait du porte à porte afin de rappeler la règle aux riverains.

Point 207 : Chemin du Candau

a) Présence d'un caniveau qui va dans un champ.

Une gaine est bouchée (également signalé par le comité de quartier St-Pée lors de leur dernière réunion).

Réponse : Le curage a été fait. Un rendez-vous avec le propriétaire va être programmé afin de trouver une solution.

Point 208 : Éclairage

La nuit, les passages piétons ne sont pas visibles.

Réponse : Dès que possible, les éclairages publics seront installés de manière à éclairer les passages piétons. Cependant, certaines typologies de rue et pour des raisons techniques, il n'est pas toujours possible d'éclairer spécifiquement les passages piétons.

Point 209 : Inf'Oloron

Le bulletin municipal n'a pas été distribué à la Résidence du Soleil.

À l'îlot des trams, il n'a pas été distribué dans les boîtes aux lettres mais déposés à même le sol.

Réponse : Le service Communication a fait passer l'information au prestataire.

2) Informations

L'implantation des poubelles semi-enterrées qui se fera en mars va être revue. En effet, l'ABF ne donne pas son accord aux emplacements proposés.

EOP (Écoute Oloron Proximité) au 0 805 70 84 03 (appel gratuit). Il est possible de contacter ce numéro si vous constatez des nids de poule, des dégradations, etc.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 22 janvier à 20h à l'ancienne mairie.